L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 6 JANVIER 1842.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

ECHIQUIER DES ETATS-UNIS.

Le plan d'agence fiscale que le secrétaire de la trésorerie a soumis récemment au Congrès est en tout point conforme à l'esquisse qu'en avait donné le message présidentiel; le bill n'a fait que réduire en articles de loi les indications générales présentées par M. Tyler.

Il sera établi, dit ce bill, au département du Trésor à Washington un bureau qui sera désigné sous le nom de "Echiquier des Etats-Unis" et qui se composera 1o. du secrétaire de la Trésorerie et du Trésorier en charge, 2o. de trois commissaires choisis par le Président avec l'assentiment du Sénat, pour un terme de six ans, et revocables seulement pour des causes spéciales. L'Echiquier aura le droit d'établir des agences dans tous les Etats et territoires de l'Union; mais dans chaque Etat ou territoire, le nombre de ces agences ne pourra pas dépasser deux. Il sera chargé de toutes les opérations relatives à la réception, à la garde et au débours des deniers publics; il aura aussi à recevoir les souscriptions aux emprunts ouverts par le gouvernement général, à payer les pensions, dividendes, intérêts &c. d'après les ordres du secrétaire de la Trésorerie; il fera en un mot les affaires de ce département.

Pour faciliter les transactions gouvernementales, l'Echiquier émettra par lui même ou par ses agences des billets de $5 à $1000 pour une somme qui ne devra, dans aucun cas, dépasser quinze millions, à moins qu'une loi n'en ordonne autrement. Ces billets seront remboursables en espèces d'or et d'argent au lieu même de leur émission, ils pourront, lorsqu'ils auront été remboursés, être remis de nouveau en circulation. Afin de suffire aux remboursemens, l'Echiquier et ses agences devront toujours avoir en mains des espèces pour un tiers au moins de la somme des billets mis en circulation.

Outre ces premiers billets, l'Echiquier que le bill autorise à recevoir des dépots particuliers jusqu'à concurrence de quinze millions de piastres, émettra des certificats de dépots qui seront rachetables au lieu même de leur émission. la prime exigible pour l'émission de ces certificats ne pourra dans aucune circonstance excéder un demi pour cent. L'Echiquier aura aussi le droit de fournir des mandats et des traites sur ses différentes agences qui jouiront également de ce même privilège; le maximum de la prime sur ces traites et mandats sera de deux pour cent. Ce n'est pas tout: il est, en cas de besoin, autorisé à créer des certificats de stocks des Etats-Unis pour une somme de cinq millions de piastres, ces certificats pour lesquels le gouvernement engagera sa foi, porteront cinq pour cent d'intérêt, payables par dividendes semi-annuels. Le capital représenté par eux sera au bout de vingt ans, rachetable à la volonté du Gouvernement.

C'est avec ces ressources que l'Echiquier devra suffire à tous les besoins financiers du gouvernement; mais on lui a ménagé un autre moyen de réaliser quelques bénéfices. Le bureau établi à Washington et les agences pourront acheter le papier de commerce sur les différentes places, en se conformant aux règles suivantes: Ce papier devra être payable dans un Etat ou territoire différent de celui où il aura été fourni; la place d'où il sera tiré et celle où il sera payable devront être à une distance donnée: le papier tiré sur une place distante de 500 milles devra être à trente jours de date au plus; au-delà de cette distance, il sera à trente jours de vue. L'intérêt sur ce papier ne devra pas excéder 6 pour cent, et la prime qui sera dans tous les cas limitée à 2 pour cent, ne dépassera jamais le coût des remises en espèces. Les bénéfices résultant de ces opérations ainsi que des primes sur les certificats de dépôt, seront d'abord consacrés à couvrir les frais généraux de l'Echiquier et des agences; puis s'ils ne sont pas absorbés par ces frais, ils serviront à former pour l'Echiquier un fonds de réserve de deux millions, destinés à faire face à toutes les éventualités, et le surplus sera porté au crédit du Trésorier des Etats-Unis.

Voilà quelles sont les bases de cette agence financière, de cet Echiquier dans lequel le Président semble avoir une si entière confiance. Le bill règle en outre d'une manière spéciale quelques-uns des détails de la création et de l'administration, la nomination des officiers, les relations de l'Echiquer avec les Banques, les rapports et états de situation qui devront être présentés au Secrétaire de la Trésorerie par le bureau, les poursuites à diriger contre les débiteurs et aussi contre les agens et officiers coupables de quelqu'infidélité; enfin il contient la clause suivante, destinée à répondre aux scrupules de M. John Tyler: "Aucune agence établie dans un Etat ne pourra, à moins que les lois de cet Etat ne l'y autorisent, recevoir d'autres dépôts que ceux du gouvernement, et devra se renfermer exclusivement dans les opérations nécessaires au mouvement des deniers publics."

Un long rapport du Secrétaire de la Trésorerie sert d'introduction à ce projet de loi; et malgré les raisons qu'il développe et les explications qu'il donne, il nous semble que les objections que nous avons dirigées tout d'abord, contre l'institution financière qu'il défend, n'en subsistent pas moins tout entières. Dans notre opinion, on ne visa à rien moins qu'à l'établissement d'une sous-trésorerie, formant en quelque sorte une banque gouvernementale dont l'exécutif du gouvernement général sera tout à la fois le président, le caissier et le bureau de direction. En effet toutes les affaires de cette institution ne seront-elles pas confiées à des commissaires nommés par le Président lui-même et complètement à sa disposition et sous son contrôle? L'article premier du bill met bien là ceci une réserve; il déclare qu'aucun commissaire ne pourra être révoqué que "pour cause d'incapacité physique, pour incompétence, négligence ou violation de ses devoirs" et ajoute que "cette révocation aura besoin d'être motivée devant le sénat." Mais c'est là une bien faible garantie contre le pouvoir illimité de destitution que possède le Président. Il faut se rappeler aussi que le Secrétaire de la Trésorerie et le Trésorier, qui sont révocables sans condition, font d'office partie du bureau de l'Echiquier! Le Président ne doit-il pas se regarder comme bien sûr de ce bureau dont trois officiers sont choisis par lui et deux autres sont placés sous ses ordres immédiats?

Au point de vue politique, ce bill offre donc de sérieux dangers: il rapproche le Trésorier de l'Exécutif; et par l'intervention des agents que la Trésorerie place dans le pays, les affaires même de la nation se trouvent mêlées aux manoeuvres politiques. Au point de vue commercial, il nous semble presqu'insignifiant: l'Echiquier ne saurait faire que peu de mal, lors même qu'il le voudrait; et quant au bien, s'il en fait, il en fera moins encore.

Effets du bill sur les Banques.—Il résulte d'un tableau publié par l'ordre d'un comité y ayant charge, que si le bill du Sénat sur les Banques est mis en vigueur, la plupart de nos institutions monétaires seront obligées ou de restreindre leur circulation ou d'augmenter la quantité d'espèces sur laquelle elles basent maintenant toutes leurs opérations.

Nous donnons ci-dessous un résumé du travail du comité.

Ce travail prouve:

1° Que d'après les dispositions du bill sur les Banques présenté au Sénat, la Banque du Canal serait obligée de restreindre sa circulation de $96,333, ou d'augmenter de $47,666 la quantité d'espèces sur laquelle elle base ses opérations.

2o Que la Banque de Carrollton serait obligée de restreindre sa circulation de $108,641, ou d'augmenter de $54,320 la quantité d espèces qu'elle possède déjà.

3o Que la Banque de Commerce serait obligée de restreindre sa circulation de $64,317, ou d'augmenter de $32,158 la quantité d'especes que renferment ses caveaux, ce qu'elle pourrait faire assez facilement par la nature de ses opérations.

4o Que la Banque dite *Exchange and Banking Company* serait obligée de restreindre sa circulation de $408,252, ou d'augmenter de $204,126 la quantité d'espèces qu'elle possède.

5o Que la Banque des Améliorations serait obligée de restreindre sa circulation de $372,723, ou d'augmenter sa quantité d'espèces de $186,361.

6o Que la Banque des Artisans serait obligée de restreindre sa circulation de $267,220, ou d'augmenter son fonds en espèces de $33,610, ce qu'elle pourrait faire sans difficulté par la nature de ses opérations.

7o Que la Banque d'Orléans serait obligée de restreindre sa circulation de $224,420, ou d'augmenter ses espèces de $112,210.

8o Que la Banque d'Atchafalaya serait obligée de retrancher de sa circulation $14,476, ou d'augmenter de $7,237 la quantité d'espèces qu'elle possède.

Que d'après les dispositions du bill du Sénat, les susdites Banques seraient tenues de remplir les conditions ci-dessus, ou d'employer à leur liquidation les vingt jours qui suivraient la passation du bill; ce qui ne serait que justice, puisque toutes les Banques sont soumises aux mêmes conditions. Et cette mesure n'affecterait en rien la circulation, puisque les espèces des Banques obligées de liquider seraient transférées aux Banques actives.

9o La Banque des Citoyens aura le droit d'augmenter sa circulation de $1,209,290.

10o. La Banque Consolidée aura le droit d'augmenter sa circulation de $532,458.

11o. La Banque de la Louisiane aura le droit d'augmenter sa circulation de $686,776.

12o. La banque de l'Etat de la Louisiane aura le droit d'augmenter sa circulation d $655,234.

13o. La banque de l'Union de la Louisiane aura le droit d'augmenter sa circulation de $909,164.

14o. La banque de Cité de la Nouvelle Orléans aura le droit d'augmenter sa circulation de $547,336.

D'où il suit que pendant que les banques, l'Etat, les possesseurs de billets de banque, et les débiteurs des banques seront à l'abri de toute éventualité, l'effectif des espèces demeurant en opération sera comme suit:

Montant à être reçu des débiteurs des banques indifféremment, à 10 pour cent par exemple; la balance de la dette pouvant être renouvellée tous les ans en payant un intérêt de 20 pour cent, avec hypothèques, $ 3,500,000
Nouvelle circulation projetée 7,797,586

$11,297,586
Circulation moindre du 4 nov. 3,881,958

Effectif $ 7,406,480.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.
CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.
Mercredi, 5 janvier 1842.

La Chambre s'occupe du bill ayant trait au salaire de l'adjudant et inspecteur-général. Sur motion de M. Thomas, le bill, ainsi que la section additionnelle présentée par M. Ratliffe et les divers amendemens, sont déposés sur le bureau par un vote de 17 oui, contre 13 non.

M. Clark propose d'y ajouter une section additionnelle afin que les ordres du brigadier-général de tout autre chef militaire soient publiés dans les deux langues. Adopté.

M. Ratliff propose d'y ajouter une section établissant le salaire de l'adjudant-général au chiffre de $3000, elle est déclarée non-avenue.

Les autres sections du bill sur les milices sont alors adoptées.

Après dispensation des règlemens, M. Hunt présente, au nom du comité judiciaire, un bill pour exempter les encanteurs de la ville de la Nouvelle-Orléans de servir comme jurés. Le bill est lû trois fois et adopté.

M. Morse, après dispense, présente au nom du comité judiciaire, un acte supplémentaire à l'acte relatif à l'introduction d'esclaves venant des Etats voisins. Ce bill déclare que tout esclave mâle qui précédemment se serait rendu coupable de quelque crime dans un Etat quelconque, et que l'on transporterait à la Louisiane, tomberait immédiatement sur conviction du fait, au pouvoir de l'Etat, et serait condamné aux travaux forcés à perpétuité. Le bill est lû section par section, adopté, et passe après une troisième lecture.

M. Voorhies, du comité des enrôlemens, rapporte plusieurs bills de nature purement locale comme enregistrés.

Sur motion de M. Cottman, la Chambre s'occupe d'un bill ayant pour objet de prévenir plus efficacement l'introduction dans l'Etat de personnes de couleur libres, puis le renvoit devant le comité judiciaire.

Un bill (émané du sénat) recommandant l'achat d'un certain nombre d'exemplaires du Digeste de Greiner, Bullard et Curley, est référé au comité judiciaire.

M. Cottman, après dispense, présente une pétition qui est renvoyée devant le comité des finances.

Ordre du Jour.

La Chambre s'occupe du bill sur les banques, et l'examine section par section. La 1re. section fait naitre les débats les plus animés: faut-il enjoindre au gouverneur de signaler à l'avocat-général celles des banques qui auraient forfait à leur charte, ou donner à l'avocat-général plein pouvoir d'agir par lui-même comme il le jugera à propos.

M. Canon désire que le mot *"branche"* soit inclus dans la section qui ordonne aux banques la reprise des paiemens.

Après une courte discussion, la motion est rejetée.

L'amendement de M. Ratliff occupe ensuite l'attention de la Chambre, et suscite d'assez longs débats entre MM. Conrad, Canon et Wadsworth. L'amendement est perdu.

M. Ducros propose un amendement pour fixer le jour de la reprise au 1er. novembre 1842. MM. Wadsworth et Thomas discutent au long l'amendement.

M. Hunt propose d'amender le bill en y insérant "le 1er. lundi de février 1843."

Sur motion de M. Wadsworth, la Chambre s'ajourne.

MM. HUGHES—Nous avons eu mardi le plaisir d'entendre quelques accords de ces jeunes artistes. Il serait difficile de donner aux lecteurs une juste idée du talent de ces enfans et des laborieuses études auxquelles ils ont dû s'assujetir pour atteindre à une perfection si grande comparativement à leur âge. L'aîné n'a que huit ans, le plus jeune six.—Le premier exécute sur la harpe les partitions les plus difficiles; la *concertina* et le violon lui sont aussi familiers. Ce que nous disons de l'aîné, on peut le dire du second, à cette différence près, que les doigts ne possèdent pas encore toute la vigueur et la rapidité de mouvemens que réclame un instrument tel que le violon.

Les deux enfans donnent un concert Samedi soir à l'hôtel St. Louis.

M. NAGEL se fait entendre ce soir pour la première fois au théâtre d'Orléans: c'est une bonne fortune qu'il ne faut pas négliger. Cet habile artiste doit exécuter un morceau de sa façon qu'on vante comme fort remarquable. Ce sont de *grandes variations* sur un thême de Donezetti, tout à fait dans le goût des inspirations de Paganini. Ce n'est pas seulement dans ses compositions que M. Nagel rappelle la manière de son maitre; aussi peut-on s'attendre ce soir à des merveilles d'exécution.

ST. CHARLES.—Il y maintenant opéra au théâtre St. Charles. Les Séguins sont arrivés; tout va pour le mieux. Ils ont chanté hier pour la première fois dans la *Norma*.

—La malle a manqué hier pour la quatrième fois au-delà de Columbus. Nous sommes vraiment fatigués de répéter cette phrase banale.

—Nous lisons dans la *Gazette de Baton Rouge* que l'on fait subir en ce moment aux prisonniers du pénitentiaire un interrogatoire, lequel amènera probablement à la découverte de celui des détenus qui a mis le feu au pénitentiaire le 4 novembre dernier.

—LAUGHLIN, l un des treize sénateurs locofocos à la législature du Tennessee, vient d'y proposer d'élire au Congrès des Etats-Unis un sénateur whig et un sénateur locofoco. Or, tout le monde sait que les deux chambres réunis de la législature du Tennessee donnent une forte majorité whig, en sorte que les deux sénateurs à élire seraient forcément whig, si les démocrates ne s'opposaient, comme ils l'ont fait jusqu'ici, à la réunion des deux chambres. Cette offre de M. Laughlin d'élire un sénateur locofoco et un sénateur whig, est d'une outre-cuidance telle, que nous nous abstenons de la qualifier, faute de termes assez énergiques. Les démocrates du Tennessee, établissent là un mauvais précédent: ils foulent aux pieds la constitution, et imposent tyranniquement leur volonté au peuple, deux choses qui tendent à détruire et notre existence comme nation, et nos libertés comme individus.

— Wilson Shannon est le candidat locofoco à la place de gouverneur de l'Ohio.

— Il se publie en ce moment quatre journaux quotidiens à Mobile: *l'Advertiser*, *le Register*, *le Ledger* et le *Herald*. Le premier est whig; le second locofoco; les deux autres sont neutres.

Population de la Grande Bretagne.-Il résulte d'une statistique officielle publiée récemment à Londres, que la population de la Grande Bretagne s'est augmentée pendant les dix dernières années de 2,296,756.

PAR AUTORITE.

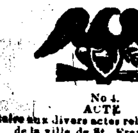

No 4.
ACTE
Supplémentaire aux divers actes relatifs à l'administration de la ville de St. Francisville.

Attendu qu'il existe quelques doutes concernant les limites de la ville de St. Francisville, en conséquence:

Section 1re. *Il est décrété par le Sénat et la Chambre des Représentans de l'Etat de la Louisiane réunis en assemblée générale*; Que les limites de la ville de St. Francisville seront tracées par les mêmes lignes qui existaient avant l'extension de ladite ville, en comprenant dans ladite corporation, cette partie de la ville de St. Francisville primitivement désignée sous le nom de Nouvelle Valence, par l'acte approuvé le premier mars, mil huit cent dix neuf; et tous actes ou parties d'actes relatifs à l'extension des limites de ladite ville, approuvés depuis le premier mars, mil huit cent dix neuf, sont par le présent abrogés—Les limites de ladite ville de St. Francisville devant rester les mêmes que celles existant avant ledit acte, approuvé le premier mars, mil huit cent dix neuf, et qui étend les limites de ladite ville.

Sect. 2, Il est de plus décrété &c., Que les emplois d'assesseur, de collecteur, de greffier municipal, seront réunis en un seul et la personne nommée pour occuper ledit emploi sera élue par les électeurs qualifiés de ladite ville à l'époque de l'élection des officiers municipaux, et elle exercera ledit emploi jusqu'au premier lundi de mars de chaque année, ou jusqu'à ce que son successeur ait été nommé et reconnu comme tel; et en cas de mort ou de résignation dudit officier, la vacance sera remplie de la manière indiquée par la charte de ladite ville relativement au mode de remplacer les officiers municipaux (trustees) ou tous autres officiers de ladite ville qui viendraient à décéder ou à résigner, et il sera exigé dudit officier telle obligation et sûreté qui sera fixée par le conseil municipal de la ville de St. Francisville; et ledit officier recevra à titre de rémunération pour ses services comme assesseur, percepteur ou greffier, le salaire qui sera établi par ledit conseil municipal, et dans le cas où ledit officier refuserait ou négligerait de remplir aucun des devoirs qui lui sont imposés comme assesseur, percepteur ou greffier, ainsi qu'il est dit, le conseil municipal aura le pouvoir d'exiger le paiement de ladite obligation pardevant un tribunal compétant.

Sect. 3. Et il est de plus décrété, &c., Que le présent acte aura force de loi aussitôt après sa passation.

(Signé) Wm. C. C. CLAIBORNE,
Orateur de la Chambre des Représentans.
(Signé) FELIX GARCIA,
Président du Sénat.
Approuvé le 4 janvier 1842.
(Signé) A. B. ROMAN,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPÉDIÉS.

Navire Trenton, Bennett, New York, J W Stanton & co
Ohio, Hatch, Philadelphie, S & J P Whitney
Gazelle, Sagory, New York, N N Wilkinson
Tennessee, Wise, Boston, Harrod & Darling
Navire à vapeur Neptune, Rollins, Galveston, James Reed
Goel. Lion, Cliff, Apalachicola, Rogers & Hallam
Lady of the Lake, Major, Havane, Blasco & Simidei
Elizabeth, Forsyth, Pensacola, Copie

ARRIVES.

Bateau de remorque Southerner, When, des Passes—avec le navire Gov. Davis et les barques Renown et Leontine.
Bateau de remorque Tiger, Crowell, des Passes—avec le navire Oconee et les goels. Only Daughter, Philanthropist, Sam. Ingham et Thos. H. Hunt.
Barque Renown, Watson, de Philadelphie.
Navire Oconee, Jackson, de New York.
Navire Gov. Davis, Neel, du Havre, 3 nov.
Barque Leontine, Wicking, de Gottenburg.
Goel. Philanthropist, Lang, de Charleston.
Goel. Sam. Ingham, Whittlesey, de Galveston.
Goel. Only Daughter, Weeden, de Matanzas.
Transport des Etats Unis Thos. H. Hunt, Dolarby, de Tampa Bay.
Steamer Echo, Wheeler, Shreveport,
" John Mills, Collins, Cincinnati.
" John Armstrong, Strock, Labourche.
" Octavero, Lombard, de la Balise.
" Tiber, Payne, de Florence.
" Rodolph, Wright, des Natchitoches.

AGENT de l'Alabama, à vendre par
16 d M HOLLANDER, 48, Camp.

On a besoin au bureau de cette feuille, d'un porteur de gazettes, qui parle anglais et français et qui connaisse bien la place. 6 janv—

Le brick PACIFIC, capit. M Madigan, de Rio de Janeiro, commencera son déchargement demain, vis à vis la rue Jefferson. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
6 jan FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

AVIS—Le navire WASHINGTON, capit. Adams de Bordeaux, est maintenant en déchargement vis-a-vis le rail road. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée d'ici à cinq jours, faute de quoi elles seront envoyées à la Douane.
6 jan LEVI H. GALE, 93, Commune.

AVIS—Le navire GOV. DAVIS, capitaine Neel, du Hâvre, est maintenant en déchargement vis à vis le rail road. Les consignataires sont invités à venir recevoir leurs marchandises sur la Levée.
6 jan LEVI H. GALE, 93, Commune.

Les navires PENNSYLVANIAN et PIONEER seront expédiés aujourd'hui pour Liverpool. Les chargeurs sont invités à porter leur manifeste à la Douane avant midi. 6 jan S & J P WHITNEY, 73 Camp.

BANQUE DE CARROLTON.

A une élection qui a eu lieu lundi 3 janvier courant, les personnes dont les noms suivent ont été nommés directeurs de cette institution.

G. C. Duncan, J. Kohn,
D. F. Burthe, G. Mallart,
G. Burke, A. Gordon,
John Slidell, G. W. Campbell,
V. Barth, Geo. Lee,
L. Millaudon, W. Mills.
6 j JOHN NICHOLSON, secrétaire

BUREAU DE L'ASSURANCE DE L'OCEAN.
Nouvelle-Orléans, le 4 janvier 1842.

UNE élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie pour l'année courante, aura lieu au bureau rue du Camp No. 45, le premier jour de février prochain.
6 janv—1 f CHS BRIGGS, Secrétaire.

UNE Dame munie de bons certificats désirerait trouver une place, comme femme de chargé, dans une maison bourgeoise, ou dans une pension. S'adresser à G. Lienme, rue Toulouse, no. 19, ou rue Royale, no. 149. 6 jan—2

ON DEMANDE à louer—Une femme de couleur bonne domestique de maison, pour une famille peu nombreuse.
S'adresser au No. 88, rue Gravier. 6 jan—3

ESCLAVES—Une belle négresse âgée d'environ 18 ans, excellente blanchisseuse, repasseuse et bonne cuisinière. Aussi un nègre âgé de 25 ans, bon nègre de champ et forgeron, à vendre par
6 jan—1 J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

UN joli assortiment de cols brodés de tous les prix est à vendre chez les soussignés
THOD. VOIZIN & Co.
Encoignure Royale et Toulouse, et St. Charles et Canal. 6 jan—6

VINS de Madère, venus directement par voie d'Angleterre, et en qualités assorties et garantis, à vendre chez G. LIENME,
6 janv 59, rue Toulouse.

MOUSSELINES Suisses quadrillées en blanc;
dito de rayées trégées do.
Jaconats façon batiste;
Mouchoirs batiste coton à bords imprimés;
Do do do do et intérieur imprimés.
A vendre chez G. LIENME,
6 jan 59, Toulouse.

TOILE d'emballage de l'Inde, large et très forte, à vendre par J. ALBERT,
6 jan 22, rue St. Louis.

PLOMB à giboyer de tous numéros, en débarquement du navire Auburn, en magasin et à vendre par
6 jan J. ALBERT, 22, St. Louis.

BISCUITS—60 barils au beurre en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
6 janv 24, Poydras.

CIGARES—60 caisses en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
6 jan 24, Poydras.

TABAC de James River—150 caisses différentes marques, en magasin et à vendre par
JOHN R. SHAW & Co,
6 jan 24, rue Poydras.

SUCRE—20 boucauts, à vendre par
JOHN R. SHAW & Co,
6 jan 24, rue Poydras.

MELASSE—10 barils et 20 demi do. à vendre par
JOHN R. SHAW & Co,
6 jan 24, rue Poydras.

FARINE—500 barils marque de choix, en bon ordre, en magasin et à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
6 jan 24, rue Poydras.

TOILE, Corde et Ficelle d'emballage du Missouri, à vendre par JOHN R. SHAW & Co,
6 jan 24, Poydras.

HARICOTS blancs—40 sacs en magasin à vendre par
JOHN R. SHAW & Co,
6 jan 24, rue Poydras.

RIZ—179 tierçons et 34 barils en débarquement de la goëlette Philanthropist de Charleston, à vendre par
6 jan MERLE, BEYLLE & Co. 48 Vieille Levee.

BARRIQUES en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par
6 jan N D CHAMBERLIN, 75 Camp

VINAIGRE—12 barriques en débarquement du navire Auburn à vendre par
6 jan N D CHAMBERLIN, 75 Camp.

CAFE MOULU—40 caisses de 42 liv. en débarquement du navire Auburn, à vendre par
6 jan N D CHAMBERLIN, 75 Camp

MEUBLES—Une petite facture de chaises et sofas en bois de rose, dernièrement reçus du nord, à vendre par N D CHAMBERLIN, 75 Camp. 6jan

TRAITES sur Marseille, à vendre par
6 jan J P BONNET, 9, Royale.

BEURRE—100 barillets de l'Ouest en magasin et à vendre par M A ROBITAILLE,
6 jan 77, rue du Commerce.

CAFE—300 sacs qualité supérieure de Java, en magasin à vendre en bon ordre par JOHN A MERRITT,
6 jan 58, rue du Camp.

FARINE—228 barils supérieure reçus par le steamer Paragon, à vendre par JOHN A MERRITT,
6 jan 58, rue du Camp.

RAISINS secs M. R. à vendre par
6 jan GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier.

TOILE d'emballage et Cordes du Kentucky, à vendre par GEO. GREEN & BROTH,
6 jan 82, rue Gravier.

CAFE de Rio et de St. Domingue, à vendre par
6 jan GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier.

RIZ de la Caroline, à vendre par
6 jan GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier.

POIVRE de Sumatra, à vendre par
6 jan GEO. GREEN & BROTH. 82, Gravier.

TRAITES sur Boston à 60 jours de vue, à vendre par
WIGGIN & DAVENPORT,
6 jan 3, rue des Magasins

PLOMB en barres—40 caisses en magasin et à vendre par J. A. ASHBRIDGE,
6 jan 92, rue du Camp.

CHARBON anglais et écossais à vendre à $1 25 et $1 par baril—rendu. W. E. & R. MURPHY,
133, Vieux Bassin, ou
6 jan 157, rue des Remparts.

CAFE de la Havane—250 sacs en débarquement et en magasin, à vendre par J N RICULFI & Co.
6 janv 58, Royale

SUCRE de la Havane—300 caisses blanc et brut, à vendre par J N RICULFI & Co
6 janv 58. Royal

PRUNES—4 caisses en débarquement du navire Washington de Bordeaux, à vendre par
O. H MIESEGAES,
6 janv 24, Vieille Levée.

DRAYS, WAGONS, &c. &c. actuellement en débarquement du navire Renown et du brick, Solon de Philadelphie: 23 drays différentes dimensions, 8 wagons sans ridelles, 1 wagon Dearborn, 76 brouettes, à vendre par
6 jan CHS BYRNE, 156 Tchoupitoulas.

CARGAISON de Malaga et de Barcelone—Les soussignés offrent à vendre en débarquement de la goëlette Juanita 136 barriques vin rouge; 50 barils eau de vie, 28 sacs amandes, 225 jarres chataignes, 4 balles bouchons, 12 sacs noix, 220 caisses raisins secs, 199 demi do, 100 quarts do, 70 jarres raisins verts, 19 caisses citrons; 4 do oranges, 660 jarres huile, 8 sacs haricots blancs, 18 barils vin de Malaga, 24 do olives, 14 do thon, 1 boite anchois, 5000 sangsues, 24 liv. safran, 47 barils amandes.
6 janv J. N RICULFI & Co., 58, Royale

EAU-DE-VIE et VINS—Vieille Eau-de-vie 1ère et 2de preuves, de do preuve des meilleures marques et demi-pipes, quarts de pipes et barils—Vin de Madère très vieux marque Oliveira en demi-pipes, quarts de pipes et caisses—Vin de Champagne de Lausseure en grandes et demi-bouteilles, caisses, paniers—Vins rouges en caisses Chateau-Margaux, Laville, St. Julien, St. Estèphe, Médoc et autres, en partie en demi-bouteilles—Vin blanc Haut Barsac en caisses—Vin rouge Talence en barriques, à vendre par J. ALBERT,
6 jan 22, rue Saint-Louis.

DIX PIASTRES DE RECOMPENSE

A quiconque conduira à une des geoles de cette ville le nègre nommé TOMPSON, âgé d'apeuprès 30 ans, parlant anglais et un peu français. Il est très gros et haut de 5 1/2 pieds, et très connu pour acheter journellement des mauvaises graisses ainsi que des cendres, à bord des steamboats. Il a été vu tous ces jours derniers dans le faubourg Marigny. O. BLINEAU,
6 janv—6 163, rue Ste. Ann.

MDME V. ARTIGUENAVE, professeur de musique et de piano forte, élève du célèbre Jacques Herz, et qui a enseigné son art avec avantage durant trois ans au Couvent des Ursulines, a l'honneur de faire connaitre aux dames qu'elle continue à donner des leçons en ville et chez elle et se rendre dans les institutions où ses services pourraient être désirés.

Même Artiguenave offre à vendre plusieurs beaux et bons pianos et un bon choix de pièces nouvelles ainsi que des méthodes pour cet instrument.

No. 166 rue Chartres, au premier. 5 jan—6

AVIS—Le public est respectueusement prévenu de ne pas négocier trois billets datés de la Nouvelle Orléans, le 3 novembre 1841, tirés par Auch & Geiger à l'ordre de Mme A. M. Heller, endossés par elle et Rosina Zable et John D Fink, payables à 6, 12 et 18 mois, chacun de la somme de $2,223 33. Les conditions pour lesquelles ces billets ont été souscrits n'ayant pas été remplies, ils ne seront pas payés à leur échéance. Les dits billets ont été donnés par les soussignés à Lewis A. Reed.
5 jan—3, 3 p s AUCH & GEIGER.

AVIS DE SOCIETE.

LES soussignés ont, à partir de ce jour, formé une société sous la raison de LACROIX frères; ils ont établi leur magasin rue de la Levée, No. 91, entre Jefferson et St. Pierre; ils offrent à vendre à des prix très modérés un grand assortiment de marchandises, consistant en habillements faits de toutes qualités, chaussures, bottes, chapeaux etc., ils seront toujours pourvus d'une grande quantité d'étoffe et habillements de nègre pour les habitants.
Nouvelle-Orléans, le 1er janvier 1841.
THE. LACROIX.
5janv—6 PAUL LACROIX.

LE Docteur FOURNEL, est parvenu par sa méthode à rendre le sens précieux de l'audition à des sourds de naissance, aux sourds de toutes espèces, quelle que fut le degré de la surdité. Des pièces authentiques prouvent qu'il a fait récupérer l'exercice de l'ouïe à des sujets affectés de surdité depuis 25 ans. Rien ne parait devoir résister au résultat de sa méthode, lorsqu'elle est mise en pratique avec persévérance.

Consultations tous les jours de 10 à 3 heures. N'étant ici que par circonstance, il pense se rendre à Paris, lieu de sa résidence, dans peu de mois. 5 j—3

UNE FEMME Française connaissant parfaitement la cuisine, la lingerie &c., désire obtenir de l'emploi dans une famille, elle a des meilleures recommandations. S'adresser au bureau de cette feuille. 5 jan—4

AVIS.

DEUX boites de Bijouterie ayant été laissées au café de l'encoignure des rues St. Louis et Levée, le propriétaire est prié de venir les réclamer en prouvant sa propriété et payant les frais.
Nouvelle-Orléans, 4 janvier 1842. 5 jan—4

A VENDRE par le soussigné:
17 barils et 46 caisses vin blanc 1836 et 37, du grand cru de Saint... (Sauterne)
4 demi barriques vin rouge Médoc, le tout débarqué du navire Chateaubriand, venant de Bordeaux.
4 jan C. DUFOUR, 14 Vieille Levée.

ASSOCIATION CONSOLIDEE DES CULTIVATEURS DE LA LOUISIANE.
Nouvelle-Orléans. 21 décembre 1841.

LES actionnaires de cette institution sont notifiés que l'élection de six directeurs à nommer par eux, aura lieu lundi, 24 janvier prochain, à la maison de banque, de dix heures du matin, à deux heures de l'après-midi.
24 d G MILTENBERGER, Caissier.

BUREAU DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE DES MARCHANDS.
Nlle Orléans le 23 décembre 1841.

AVIS est donné aux actionnaires de cette institution qu'une élection annuelle des directeurs aura lieu au bureau de la compagnie lundi 10 janvier 1842 entre 10 heures A. M. et 2 heures P. M.
24 d—10 janv. JOHN PEMBERTON, secrétaire.

COMPAGNIE DU RAIL-ROAD DU GOLFE DU MEXIQUE.

UNE élection de sept directeurs de cette compagnie pour l'année 1842, aura lieu lundi, 24 janvier prochain, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M., au bureau de la compagnie, rue des Bons Enfans, entre les rues Mandeville et Marigny.
Nouvelle-Orléans, le 21 Décembre 1841.
Par ordre de la Direction,
20 dec J. W. SMITH, Sec.

BANQUE DES CITOYENS DE LA LOUISIANE,
Nouvelle-Orléans le 4 Janvier 1841.

UNE élection par les actionnaires pour six directeurs pour l'année courante aura lieu à la Banque lundi 7 février prochain, de 10 heures et demie A. M. à 2 heures P. M. Par ordre de la direction,
4 jan J. B. PERRAULT, caissier.

PAR LE REGISTER.

Pour les autres avis du Register des Testamens voir la 4me. page.

SUCCESSION de Manis Jacobs—Vente par le Register des Testamens—Mercredi neuf février 1842 à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 30 décembre 1841, il sera vendu pour compte de la succession de Manis Jacobs décédé, les propriétés foncières et esclaves ci-après—savoir:

Deux lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny, ilet no. 97—les lots nos. onze et douze, mesurant chaque trente pieds de face sur une profondeur de cent pieds, mesure française, appert le plan fait par Pilié, lesdits deux lots faisant face à la rue des Champs Elisées.

Le tiers indivis de l'ilet no. vingt-un, dans le faubourg Washington, mesurant deux cent soixante-dix-sept pieds, huit pouces sur les rues St.-Jean Baptiste et St. Avide, et trois cent quarante et un pieds de face sur les rues France et Lesseps.

Le tiers indivis de l'ilet no. vingt-deux mesurant deux cent soixante dix-sept pieds, huit pouces de face sur chacune des rues St. Jean Baptiste et St. Avide, et trois cent quarante et un pieds de face sur chacune des rues Lesseps et Pologne.

Le tiers indivis de l'ilet no. vingt trois, ayant deux cent soixante dix-sept pieds huit pouces de face aux rues St. Avide et Prosper, et trois cent quarante et un pieds de face aux rues Lesseps et Pologne.

Le tiers indivis de l'ilet no. vingt quatre, ayant deux cent soixante dix-sept pieds huit pouces de face aux rues St. Avide et Prosper, et trois cent quarante et un pieds de face aux rues France et Lesseps.

Le tiers indivis de l'ilet no. vingt huit, ayant deux cent soixante dix-sept pieds huit pouces de face aux rues Joséphine et Solidelle, et trois cent quarante et un pieds sur chacune des rues France et Lesseps.

Le tiers indivis de l'ilet no. trente, ayant deux cent soixante dix-sept pieds huit pouces de face aux rues Joséphine et Célestine et trois cent quarante et un pieds de face aux rues Lesseps et Pologne.

Le tiers indivis de l'ilet no. trente deux, ayant deux cent soixante dix-sept pieds huit pouces de face aux rues Célestine et Génie, et trois cent quarante et un pieds de face aux rues France et Lesseps.

Le tiers indivis de l'ilet no. trente cinq, ayant deux cent soixante dix sept pieds huit pouces de face aux rues Libérale et de la Force, et trois cent quarante et un pieds de face aux rues Pologne et Lesseps.

Le tiers indivis de l'ilet no. trente six, ayant deux cent soixante-dix-sept pieds huit pouces de face aux rues Libérale et de la Force, et trois cent quarante un pieds de face aux rues France et Lesseps.

Le tiers indivis de l'ilet no trente sept, ayant deux cent soixante-dix-sept pieds huit pouces de face aux rues de la Force et de la Vertu et trois cent quarante-et-un pieds de face aux rues Lesseps et Pologne.

Le tiers indivis de l'ilet No. trente huit, ayant deux cent soixante-dix sept pieds huit pouces de face aux rues de la Vertu et de la Force et trois cent quarante-et un pieds de face aux rues Lesseps et France.

Le tiers indivis de l'ilet No trente-neuf, ayant deux cent soixante dix-sept pieds huit pouces de face à la rue Vertu, à peu près trois cent vingt-sept pieds de face à la rue Lesseps, à peu près deux cent quatre vingt-dix-sept pieds de face à la rue Pologne et à peu près les mêmes dimensions sur la propriété adjacente. Le tiers indivis de l'ilet No quarante, ayant deux cent soixante dix-sept pieds huit pouces sur la rue Vertu, environ trois cent vingt-sept pieds face à la rue Lesseps, environ deux cent quatre-vingt dix sept face à la rue France, et environ la même façade sur la propriété contigue au dit ilet.

Tous les ilets ci-dessus décrits sont situés dans le faubourg Washington.

Un ilet situé dans le même faubourg, compris entre les rues Emily, Solon, Pelopida, et la propriété des religieuses Ursulines, ayant six lots numérotés de un à six inclusivement, ilet No. quatre-vingt-douze, chaque lot mesure trente et un pieds de face à la rue Emilie, sur une profondeur de cent vingt pieds Voir le plan déposé au bureau de Jules Mossy notaire.

Onze lots de terre situés au faubourg Washington, numérotés de 1 à 11, compris entre les rues Elmire, Congrès, Célestine et Génie, dans l'ilet No. 43, mesurant chaque 31 pieds face aux rues Elmire et Congress, sur une profondeur de 95 pieds.

Onze lots de terre au faubourg Washington, dans l'ilet No. 31, compris entre les rues Bois tell, Prosper, Indépendance et l'habitation Mc Carty, numérotés de 1 à 11, mesurant chaque 31 pieds face à la rue Indépendance sur 95 pieds de profondeur.

Dix lots de terre situés au faubourg Livaudais, paroisse Jefferson, dans l'ilet No. 43, entre les rues St-David et St-André, Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 7, 11, 12, 13 et 14, ayant chaque trente pieds de face à la rue St.André, sur une profondeur de 180 pieds.

Six ilets de terre situés à New Philadelphia, paroisse Plaquemines, à environ 13 lieues au-dessous de la ville de la Nouvelle Orléans, sur la rive gauche du Mississipi; les dits ilets sont désignés par les Nos. 63, 64, 65, 66 67 et 68, contenant 16 lots chaque, appert le plan général fait par Depouilly, architecte, en date du dix mars 1837, et déposé en l'étude de Joe Cuvilier.

Trente lots de terre dans l'ilet 83, au faubourg Lafayette, paroisse Jefferson, désignés par les Nos. 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30 et 31 ayant chaque 30 pieds 8 pouces et 10 lignes de face, sur une profondeur de 120 pieds, compris entre les rues Joséphine, Jacobs et Howard et la propriété qui les sépare du canal Gormly; les lots Nos. 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9, ayant chaque 30 pieds 8 pouces et 10 lignes de face à la rue Jackson, sur une profondeur de 129 pieds 9 pouces et 6 lignes, les lots Nos. 11 et 13, ayant chaque 30 pieds face à la rue Jacobs, sur une profondeur de 128 pieds 6 pouces; les lots Nos. 10 et 12 mesurent chaque 30 pieds de face à la rue Howard, sur une profondeur de 128 pieds, 6 pouces; et les lots Nos. 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21 et 22, mesurent chaque 30 pieds, 8 pouces et 10 lignes de face, sur une profondeur de 129 pieds 9 pouces et 6 lignes; le tout appert un plan fait par Charles Zimpel, voyer, en date du 10 septembre 1831, et déposé en l'étude de W. Y. Lewis, notaire public.

Nancy, mulâtresse américaine, âgée d'environ trente ans.

Conditions de la vente — Les propriétés foncières, un quart comptant, et la balance à six, douze et dix huit mois de crédit; et l'esclave à six et douze mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque et portant un intérêt de dix pour cent du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement, sans pour cela autoriser le retard du paiement des dits billets.

W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testamens.

Les actes de vente pardevant W. Y. Lewis, notaire public, aux frais des acquéreurs. 6 j

Succession de V. A. Michot.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Jean Lamothe, executeur testamentaire datif de la succession de V A. Michot, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,
6 janv W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testaments.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de J. M. Pijeaux épouse décédée de Antoine Jonau, h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de ladite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Antoine Jonau, h. c. l, administrateur de la succession de J. M. Jonau son épouse décédée, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour. W. F. C. DUPLESSIS,
6jan Rég. des Testamens.

SUCCESSION de Mme. Louis Joseph Even.—Vente par le Régister des Testamens—Vendredi le vingt huit janvier 1842, à une heure P. M. à la Bourse de la Cité, rue St Louis entre les rues Chartres et Royale, en vertu d'un ordre rendu par la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 25 octobre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Mme. Louis Joseph Even, les esclaves ci-après, savoir:

Félonise, mulâtresse créole, agée d'environ vingt-huit ans, bon sujet, domestique de maison, bonne coiffeuse, et ses deux enfans nommés Léon, quarteron âgé d'environ quatre ans et demi, et Léontine, quarteronne, âgée d'environ deux ans.

Conditions de la vente—Un quart comptant, et la balance à six et douze mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, assurés par hypothèque spéciale, lesquels billets porteront intérêt à raison de dix pour cent par an du jour de l'échéance jusqu'à parfait paiement. Les esclaves ne seront livrés aux acquéreurs que lorsqu'ils auront rempli les conditions sus relatées.

W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

N. B. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant V. Foulon, not. pub. 24 dec

PAR LE MARSHALL.

Les Etats Unis contre 12 caisses de marchandises marquées K dans un diamant—Cour de District des Etats-Unis pour le district Oriental de la Louisiane No. 4926.

EN vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi adressé par l'honorable Cour de district des Etats Unis pour le district susdit, j'exposerai en vente publique le lundi 10 de janvier 1842 à une heure P. M. au bureau du marshall sur le coté ouest de la Douane, 12 caisses marquées K dans un diamant, contenant pianos &c. &c.

Conditions de la vente comptant, en espèces.
Bureau du Marshall, N. O. le 5 janvier 1842.
A. SIDNEY ROBERTSON,
6 janv—4 marshal des E. Unis

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.
Peter R. Beverly vs. Eugene Sheridan—No.—

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Oriental de la Louisiane, j'ai saisi et j'exposerai en vente publique à la Bourse St. Louis, rue St. Louis Lundi, 17 janvier 1842, à midi, les esclaves suivants:

LETTY, négresse âgée de 35 à 40 ans.
BELLY, enfant de couleur, âgé de 7 ans,
SYLVANIE, négresse âgée de 3 ans.
Conditions comptant.
A. SIDNEY ROBERTSON,
16 déc—3fps. marshal des Etats Unis.

P. Marsoulet vs. P. Crocker—No. 6685

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Ths. J. Cooley, juge président Snr. de la Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique le 17 de janvier 1842, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St Louis, entre les rues Chartres et Royale:

Cinq actions du fonds capital de la Banque des Améliorations payées en plein, saisies pour satisfaire le jugement rendu dans l'affaire ci dessus.

Conditions comptant.
6 jan CHS. CLAIBORNE, marshal,

SIROP DE BATTERIE—Quelques demi-barils, d'excellente qualité, à vendre par
5 jan M A ROBITAILLE, 77 Commerce.

CAFE—300 sacs Havane et 900 sacs Rio, en magasin et à vendre par J ROBERT & Co. 3, Magasins.

SUCRE—47 caisses Havane brun, en débarquement du navire à vapeur Natchez, à vendre par
5 jan J ROBERT & Co. 3 Magasins.

SALSEPAREILLE—100 balles en magasin et a vendre par 5j J ROBERT & Co. 3 Magasins.

RAISIN—100 caisses raisin Malaga, en magasin et à vendre par 5jan J ROBERT & Co. 3 Magasins.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes, en débarquement du navire l'Union, arrivant de Bordeaux:

20 barriques Vin rouge St. Estèphe;
35 do do St. Sauveur;
8 do do Haut Brion 1837;
16 barils Vin blanc Sauterne 1837;
220 caisses Vin rouge Pauillac.
BOUTIN, GALLY & Co,
5 jan 79, rue Toulouse.

VINS & LIQUEURS—10 pipes genièvre de Hollande; 6 1/2 pipes et 6 barils eau de vie de Cognac et 5 barils le Champagne; 20 barriques Bordeaux, Montferrand; 20 do. St. Vincent; 80 caisses do. Lafitte; 80 do Port Rozes; 20 do Madère; 40 do. Port Mahon; 6 barils whiskey Monongahela; 2 do. Eau de vie de pêche; 3 do. Sherry. A vendre à bas prix pour clore une facture par
5 jan. J. B. VALLS, 35, Gravier.

LES soussignés offrent à vendre les marchandises suivantes en débarquement du brick Lagrange, arrivant de Marseille:

150 barriques vin rouge de Bandol, qualité supérieure.
400 caisses vin rouge et blanc de divers crus.
BOUTIN, GALLY & Co,
5 jan 79, rue Toulouse.

QUINCAILLERIE FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE ET AMERICAINE.

LES soussignés viennent de recevoir par les derniers arrivages un bel assortiment de marchandises qu'ils offrent à vendre en gros et en détail, savoir:

Cadenas et serrurerie française et anglaise de tous genres, pelles et pincettes, soufflets, limes en paille d'All. moulins à café en bois d'All. do en fer américains, fleurets, sandalles, gants et masques, articles de chasse, pointes de Paris, charnières françaises, cafetières à filtre et du Levant, do hydropneumatiques à l'esprit de vin, flambeaux bronze et composition, plateaux, vernis, capsules, œillets métalliques, lampes mécaniques, Nancy perfectionnées économiques et clarté indicible, do en cuivre, quinquets à 1, 2, et 4 becs, brosserie de tous genres.

Rabots et outils pour ménuisier, des meilleures fabriques américaines.

Véritables hâches Hartford Collins,

Articles pour cordonniers et selliers &c. et quantité d'autres articles méritant l'attention des consommateurs.

Aussi—Outils et fournitures pour horlogers et bijoutiers de tout ce que l'on peut désirer et en 1ère qualité &c
DEVILLERS FRERES & DARMENTON,
31 déc—11 No. 19, rue Condé.

TABAC—10 boucauts tabac en feuilles pour cigarres, à vendre par FERGUSON & REID,
5 jan 20, rue Poydras.

BEURRE—60 fréquins de beurre de Goshen, en débarquement et à vendre par FERGUSON & REID,
5 jan 20, rue Poydras.

CHANDELLES—100 caisses chandelles, à vendre à bas prix par FERGUSON & REID,
5 jan 20, rue Poydras.

PENDULE—marchant pendant 30 heures,
do en bois de à vendre par
20 d W GRANT, 26, Douane.

DOUBLONS espagnols et mexicains, à vendre par
27 d M HOLLANDER, 48, Camp.

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.

JEUDI, 6 janvier 1842.
REPRESENTATION EXTRAORDINAIRE.
Avec M. NAGEL, premier violon
Solo du Roi de Suède, et
ELEVE DE PAGANINI.
PIERRE LE ROUGE,
Vaudeville en 3 actes et à 2 époques.
Introduction et Grandes Variations
A LA PAGANINI,
Sur un thême de Donisetty, composées et executées sur le violon par
M. NAGEL.
MOIROUD ET COMPAGNIE,
Vaudeville en 1 acte.

THEATRE AMERICAIN.
RUE POYDRAS.

Bénéfice de Mr. DEBAR.
JEUDI, 6 Janvier 1842.
GAY MENNERY
ou
LES PROPHETIES DE L'EGYPTIENNE.
Le spectacle sera terminé par
LE VALET DE SHAM.

THEATRE ST. CHARLES.

Jeudi, 6 janvier 1842.
LONDON ASSURANCE,
Grand pas de deux par Mlle Arraline et M. Frederick.
Le spectacle sera terminé par
L'INDIEN ROUGE
ou
LE DERNIER DES MOHICANS.

BAL PARE ET MASQUE

Salle de la Louisiane en face de la Bourse St Louis.

SAMEDI 8 janvier proclain aura lieu le 2me bal de société et d'invitation à la salle de la Louisiane, Cafe de Paris: Les souscripteurs sont priés de se pourvoir de billets avant cette époque au Café de Paris; la liste de souscription sera fermée samedi à midi

L'orchestre sera dirigé par M. KROLL.
Entrée: Passage de la Bourse par les rues Conti et St-Louis.
5 j— TIOLLIER.

CIRQUE ET MENAGERIE.
Encoignure des rues Condé et Hopital.
WARING, RAYMOND & Co.
PROPRIETAIRES,

Ont l'honneur d'annoncer aux Citoyens de la Nouvelle-Orléans que la fameuse Troupe Equestre et leur belle collection d'Animaux viennent d'arriver dans cette ville et qu'ils les y sejourneront une semaine seulement.

On remarquera parmi les animaux composant la Ménagerie un énorme ELEPHANT, un QUAGGA africain, deux SERPENTS aquatiques, le BOA CONSTRICTOR; et l'ANACONDA, LIONS, TIGRES, LEOPARDS, DROMADAIRES, CHAMEAUX, HYENE. Aussi un RHINOCEROS.

La Troupe Equestre est une des plus célèbres du pays. L'ouverture se fera ce soir, 6 Janvier 1842

Une variété d'exercices equestres auront lieu tous les soirs par un nombre d'Acrobates distingués.
Pour les détails voir les affiches du jour.
Avant les exercices equestres on exhibera
LES ANIMAUX.

Les portes s'ouvriront à 6 heures et demie, et les exercises equestres commenceront à 7 heures et demie.
Prix d'entrée au Cirque et la Ménagerie—Loges, 75 cts. Parterre, 37 1/2 cts.

Une bonne police sera en activité pendant les exercices.

La Ménagerie sera ouverte tous les après-midi, de 1 à 4 heures.—Prix d'entrée, 25 cents. 4 jan—

SALLE ST-LOUIS.
GRAND CONCERT LE 8 JANVIER, 1842.
Arrivée de MM. Hughes et Mlle Franklin.

Le public est respectueusement informé que les célèbres MM. Hughes qui jouent de la harpe, du violon et de la concertina (instrument nouvellement inventé) et qui ont si fortement étonné le monde musical dans les principales villes d'Europe et d'Amérique, ainsi que la célèbre chanteuse Mlle Franklin, donneront un concert dans

LA SALLE DE BAL ST. LOUIS,
SAMEDI SOIR 8 DU COURANT.

Le concert commencera à 7 heures et demie. Ticket $1. On peut se procurer des billets à l'Hotel St.-Louis. Des programmes seront délivrés à la porte. 4 jan

SALLE DE BAL WASHINGTON.
Antoine DUBORD, manager.

LES bals auront lieu les *Lundis, Mercredis, Vendredis et Samedis* de chaque semaine, pendant toute la saison.
29 d

MAINTENANT OUVERT
99 *rue du Camp, vis-à-vis la rue Natchez,*
GRANDE EXHIBITION DE TABLEAUX.

Ce splendide salon a été remis nouvellement à neuf, l'entrée particulière pour les dames est décorée d'arbustes et de fleurs, la chambre est meublée de sophas, chaises et de causeuses et tous les arrangements ont été pris pour rendre cette exhibition digne du patronage des sommités de cette ville.

Le superbe tableau de HAINES, JUAN ET LAMBRE par Dubufe, auteur célèbre des tableaux d'ADAM et EVE. Cette production maintenant soumise au public de la Nouvelle-Orléans, est toute récente et d'une dimension de 170 pieds. Les grands critiques ont avoué que ce tableau est un CHEF D'ŒUVRE, et a été bien certainement une belle composition. Cet ouvrage a été directement importé en Amérique des études du célèbre David, dont on connait le mérite; il a été admiré à New-York et à Boston. On y trouvera de plus le tableau de l'hon. Mde NORTON, auteur célèbre, petite fille de l'illustre Sheridan. Monsieur Pafis est le successeur de Thomas Lawrence et reconnu comme le meilleur peintre de portrait.

Le salon est ouvert de dix heures A. M., à dix des heures P. M.

Prix d'entrée, 50 cents Billets pour la saison $1.
Il y a un bureau de cannes et parapluies. 18 d—

COURS DE DANSE.

MR. EUGENE, *ex professeur de danse à Paris*, depuis il est arrivé l'année dernière, a l'honneur d'offrir ses services aux pères de famille de cette ville. Sa méthode brève et simple le met à même de garantir aux personnes qui l'honoreront de leur patronage un prompt succès. Il demeure rue Royale No 149.

Références
MM. N. SIBENTAL, rue Royale.
CHAUCHON & LEROY, Vieux Bassin.
3 déc.—60

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE. ORLEANS.
102, rue Royale.
Entre Conti et St. Louis.

CETTE institution dirigée par Monsieur DEVOTI, est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'Académie.

Pour plus amples informations, s'adresser M E. Bertus qui donnera tous les renseignements qu'on pourra désirer. 26 n

MEDICAMENTS POUR HABITATION—Les soussignés ont l'honneur de prévenir MM. les habitans et médecins qu'ils ont constamment en mains des médicaments qu'ils ont pris des arrangements particuliers pour recevoir de fraîs assortiments de Londres, Paris et New York et qu'ils pourront en toutes circonstances offrir aux habitants et aux médecins des articles de qualité supérieure.
27 déc—6m SICKLES & Co. Droguistes, 40 Canal.

RESTAURANT DE LA BOURSE.
LE RESTAURANT DE LA BOURSE,
119, *Rue de Chartres, entre St. Louis et Conti.*

UN des plus anciens de cette ville, a été ouvert le 9 de décembre dernier, cet établissement est dirigé par L CANONGE. Les soins et attentions qu'il on apportera envers les personnes qui l'honoreront de leur patronage seront comme par le passé.

On s'y charge des repas de corps, des dîners de société et de ville, ainsi que de toute commande en général concernant l'art culinaire.

Les salons pour soupers particuliers seront ouverts toute la nuit pendant la saison des bals.
Entrée particulière par l'allée. 17 déc.—

HOTEL VERANDAH,

LE soussigné desirant détruire l'impression erronnée qui s'est répandue que cet hotel va être fermé, saisit ce moyen pour prévenir le public de la Nouvelle Orléans et les voyageurs qu'il a pris un nouveau bail de Verandah pour plusieurs années, cet hotel offre toutes les commodités possibles ayant fait de grandes améliorations pendant le courant de la saison dernière, tant dans son mobilier que dans le choix des vins ce qui fait maintenant de cet établissement un des plus confortables et des plus splendides de l'Union.

Le propriétaire plein de reconnaissance pour le patronage qu'on lui a accordé se fait un plaisir d'offrir à ses amis son établissement avec ses améliorations.

N. B. Les prix sont réduits.
28 dec—70 T. MEEKS.

THEODORE M KOUES Wm. DAVIDSON.
KOUES & DAVIDSON,
MARCHANDS COMMISSIONNAIRES
No. 97 rue du Camp.
1 jan—1 an. NOUVELLE ORLEANS

A MERCIER, Docteur de la Faculté de Medecine de Paris, vient de fixer son domicile à la Nouvelle-Orléans, dans le but de se livrer aux travaux de sa profession.
Son domicile est rue Royale, No. 154, entre Toulouse et St. Louis. 4 jan—1m

AD. RINCK, Peintre de portraits, de retour de la campagne, a l'honneur d'informer le public, qu'il a ouvert son atelier, maison du docteur Thomas, à l'encoignure de la rue Royale et de la Place St. Antoine.
4 janv—5 AD. RINCK.

ON A BESOIN d'un jeune homme pour être commis de dehors dans une maison de commerce. On désire qu'il ait une belle écriture et qu'il connaisse les affaires de la place. Il est inutile de se présenter si l'on ne peut fournir de bons renseignemens. S'adresser à la boite W 60 bureau de la Poste. 4 jan

LIBRAIRIE Française d'Alfred Moret, rue Royale No. 139, reçu et à vendre:
Jeanne, par Mme C. Bodin,
Anglais et Chinois, par Méry,
Denise, par Musset,
Beau rêve d'un millionaire, par L. Gozlan,
Voyage d'un homme heureux, par J. Janin,
Val d'Andorre, par Berthet,
La petite Reine, par Reybaud,
Un roman en voyage, par Saintine,
Le Mari de Madame Solange, par E. Souvestre,
Hôtel des Invalides, par M. St. Hilaire,
L'Esprit mal fait, par Musset,
Comtesse de Choiseul Praslin, par Jacob,
Le Tapageur, par Ricard,
Le Serment, par J. David,
Hyacinthe l'apprenti, par M. Masson,
Clémence, par Arnaud,
La Cinquantaine, par C. de Bernard.
4 jan—4 ALFRED MORET.

PARTI marron de chez le soussigné, le nègre JACQUES, âgé de 17 à 18 ans, très noir, les lèvres grosses, taille de 5 pieds six pouces, mince, ayant les mains et les pieds d'une longueur remarquable.

Le dit nègre a été vendeur de légumes et lorsqu'il est parti vendait du fourage.

Dix piastres de récompense à celui qui le logera à une des geoles de la Nlle-Orléans.

Les personnes qui pourront le recéler seront poursuivies selon les lois.

Nlle-Orléans, 2 décembre 1841.
3 déc JUETTE & LEROY.

IL a été conduit le 22 décembre 1841, à la geole de la paroisse St Jacques, un nègre, haut de 5 pieds six pouces, se disant blackamith et disant appartenir à MM. Mathew Parryhall and Brothers, de Montgomery et dit avoir été amené à la Nouvelle-Orléans par ses maîtres pour y être vendu.

Les propriétaires dudit esclave sont priés de le retirer en se conformant à la loi.
1 janv—6 C. M. GAUTIER, député shériff

A LOUER—Garni ou non garni comme on le préférera—Le troisième étage d'une maison plaisamment et commodément située dans la rue Bienville, No. 23, entre les rues de la Levée et Chartres, se composant de: un parloir, une salle à manger, trois chambres à coucher et une paneterie, très convenable pour une famille peu nombreuse. S'adresser sur les lieux avant neuf heures A. M., et après quatre heures P. M. 30 d—15

$ 100 DE RECOMPENSE.—VOLE

IL a été volé de la briqueterie du soussigné, trois mules, deux desquelles sont presque noires et l'autre baie, elles sont étampées S. A. sur la hanche gauche. Ces animaux ont été volés il a y environ deux mois; je donnerai à quiconque me les fera retrouver, une récompense de 30 piastres, et j'y joindrai $100 pour celui qui me fera connaître le voleur de manière à ce que je puisse le livrer à la justice.
HORTAIRE ANDRY.

P. S. Les deux mules presque noires ont été achetées de MM. Berthier et Fortier, de la paroisse de Jefferson, la mule baie provient de la paroisse d'Orléans. 3 jan—10

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Voisin—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par A. D. Doriocourt, curateur de la succession de Guillaume Voisin, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
20 déc W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des testaments

POUR NOUVELLE IBERIE, FRANKLIN (Attakapas) et tous les ports intermédiaires sur le Teche et les Berwicks.

Le steamer BELLE OF ATTAKAPAS, capitaine Willis Maig, reçoit maintenant du fret et sera expédié aujourd'hui à 4 heures P. M. Pour fret ou passage s'adresser à bord ou à CHS. DESLANC & DARBY Jr.
6 jan 43 et 45, Nouvelle-Levee.

POUR ST. LOUIS.

Le steamboat GAL. LEAVENWORTH, capitaine White, partira positivement demain, 8 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage s'adresser à
6 jan J. H. ASHBRIDGE, 97, Camp.

POUR ST. LOUIS et les Ports intermédiaires.

Le steamboat MARY TOMPKINS, capt R J Beers, partira pour les ports ci-dessus ce matin à 10 heures A. M. S'adresser à bord vis à vis la rue Poydras ou à
JOHN R SHAW & Co,
6 jan 24, rue Poydras

POUR BAYOU TUNICA, Bayou Sara, Port Hudson et les ports intermédiaires.—Le steamboat PERSIAN, capt. Hart, partira pour les ports ci-dessus tous les mercredis à 10 heures du matin, et repartira de Bayou Sara tous les samedis à 10 heures A. M. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
STETSON & AVERY ou à
6 jan HAWTHORN & WOODS, rue Gravier.

POUR ST. LOUIS—Le steamboat bon marcheur GEN. LEAVENWORTH, capitaine White, partira sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis-à-vis la rue Poydras ou à
1jan J H ASHBRIDGE, 97 Camp.

BATEAUX DE LA MALLE DES ETATS-UNIS.
POUR LA MOBILE.

Les bateaux à vapeur à basse pression CAROLINE, capitaine Sutton, et SOUTHERNER, capitaine Swiler, partiront du lac deux fois par semaine, après l'arrivée des chars de 11 heures A. M. Pour les jours de départ, voir les affiches.
Pour fret et passage s'adresser à A. G. SLOO,
28 d Bureau de la Malle des E. U. rue du Camp. 25.

POUR VERMILLION—Le steamboat WAVERLY, capt. S. J. Smith, du Zéphyr fera des voyages réguliers pendant toute la saison, entre la Nouvelle-Orléans et Vermillion, s'adresser à bord ou à
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS,
24 déc—6 Rue St. Louis.

POUR ST. MARTINVILLE, (Attakapas)—Le steamer ZEPHYR, capt. Smith, est attendu de jour en jour aussitôt arrivé il commencera ses voyages réguliers entre la Nouvelle-Orléans et St. Martinville.
Pour plus d'informations, s'adresser à
24 dec HALL, BEIN & CLAPP, 60, rue Tchapitoulas.

POUR NEW-YORK.
(Pour ce soir 6 du courant.)

Le navire GASTON, capitaine E. Lathan, partira comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
JAMES & WOODRUFF, 76, Camp.

Les chargeurs sont priés d'envoyer leur manifeste aujourd'hui. 6 jan

POUR BALTIMORE.

La barque MARY, partira positivement le 12 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
6 jan 24, rue de la Douane.

POUR BALTIMORE

Le brick F P. BECK, capitaine E. Stackpole, est maintenant prêt à recevoir du fret. S'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
6 jan 24, rue de la Douane.

POUR LE HAVRE—Le navire JOHN HOLLAND, capt. Henderson, est maintenant en chargement. Pour fret de 300 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
6 jan S & J P WHITNEY, 73 Camp

POUR BALTIMORE—La barque MARINE, capitaine Vennard, peut prendre 100 barils et sera expédiée sous peu. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord vis à vis la rue Bienville ou à FOSDICK & BROTH, 66 Camp. 6jan

POUR MOBILE—La goëlette SOUTHERNER, capt. Sisson, ayant été retenue par le mauvais temps, partira positivement demain. Pour fret de 100 barils, s'adresser à
6 jan FOSDICK & BROTH, 65 Camp.

POUR BOSTON—Le navire ELBO, capitaine E Perry, peut prendre 100 balles, et partira positivement samedi soir. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis la Presse à Coton d'Orléans ou à
6 jan FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

POUR FRET OU CHARTE—La goëlette PHILANTHROPIST, cap. Long, du port de 80 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord ou à
6 jan MERLE, BEYLLE & Co. 45 Vieille Levée.

POUR FRET OU CHARTE.—Trois bricks de première classe de 250, 300 et 350 boucauts, prendront du fret pour la côte. S'adresser à
6 jan FOSDICK & BROTH, 66 Camp.

ON A BESOIN d'un navire de 1re classe, pour aller immédiatement à New York. S'adresser à
6 jan FOSDICK & BROTH, 66 Camp

POUR LE HAVRE.

Le navire français fin voilier, ALEXANDRE TOUSSAIN, capitaine Le Hommeau, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
BLANCHARD, EIMER & Co.
6 j—6 24 Bienville.

POUR LE HAVRE.

Le navire français fin voilier PAULINE, capt. Louis Boe, sera promptement expédié pour le port ci dessus. Pour fret ou passage, ayant de commodes aménagemens, s'adresser à
BLANCHARD, EIMER & Co.
5 j—15 24 Bienville.

POUR NEW-YORK—Le brick TOM PAYNE, capitaine Lucas, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK,
5 j 24 Douane.

POUR NEW-YORK—Le brick de 1re. classe, FRANCIS P. BECK, capt. Stackpole, est actuellement à la cale au-dessus de la ville, prenant un chargement pour le port susdit. S'adresser à
G. BEDFORD & BECK,
5 j 24 Douane.

POUR LA HAVANE ET CADIZ—La barque espagnole, fine voilière, MARIA DE LA PAZ, capt Perez, partira positivement samedi prochain. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
5 j 26, Vieille Levee.

POUR LIVERPOOL.

Le navire DALMATIA, capitaine Howes, sera expédié sous peu. Pour fret de 100 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagemens s'adresser à
4janv S. & J. P. WHITNEY, 73, Camp

POUR LIVERPOOL.

Le navire ROCKALL, capitaine Higgins, sera expédié sous peu. Pour fret de 300 balles, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
5 janv S & J P WHITNEY, 73, Camp

POUR BOSTON.

Le navire HOWARD, capitaine Hill, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à
5 janv S. & J. P. WHITNEY, 72, Camp

POUR NEW-YORK.

Le brick CURTIS, capt. Griffon, est maintenant en chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à
S. & J. P. WHITNEY,
4 janv 73, Camp

POUR PENSACOLE—Par le nouveau Bassin
La goëlette HARRIET, capitaine Streck, partira sous peu de jours. Pour fret s'adresser à
J. H. ASHBRIDGE,
5 janv 97, Camp

POUR LA HAVANE et Barcelone—Le brick espagnol EMILIO, capt Burt, partira positivement samedi prochain. Pour fret ou passage s'adresser à
CUCULLU, LAPEYRE & Co.
4 jan 26, Vieille Levee.

POUR BORDEAUX—Le navire de 1re classe, VAILLANT, capitaine Giraud, ayant une partie de son chargement engagé, partira du 15 au 20 courant. Pour balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à
4jan—20 F. JORDY, 118 rue Royale.

POUR LE HAVRE.

Le navire français l'ANDELLE, capitaine Guignot, sera promptement expédié. Pour passage seulement, ayant des aménagemens comfortables, s'adresser au capitaine ou à
BLANCHARD, EIMER & Co.
28 déc—12 24, rue Bienville.

POUR LE HAVRE—Partant le 10 Janvier.

Le beau navire CHATEAUBRIAND, capitaine Laborde, ayant la majeure partie de sa cargaison engagée, partira positivement le 10 janvier. Pour balance du fret ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à AUG. MOLIER,
20 dec 93, rue St. Louis.

POUR LE HAVRE.

Le beau navire neuf français EDOUARD, capitaine Laguerenne, partira pour cette destination le 31 décembre. Pour fret de 300 balles coton ou passage, s'adresser à
BLANCHARD, EIMER & Co.
11 déc 24, Bienville

POUR LE HAVRE.

Le navire A No. 1, ALEXANDRIA, capitaine Turner, en chargement maintenant pour le port ci-dessus. Pour fret de 200 balles coton et passage, s'adresser à S. & J.P. WHITNEY,
28 dec rue du Camp, 73.

POUR BORDEAUX—La barque de 1ère. classe ANNE LOUISE, capitaine Lemaitre, partira pour ledit port dans le plus bref délai. Pour balance de fret et passage, s'adresser au capitaine à bord vis à vis la rue de l'Hôpital ou à VOR. ROUMAGE. 7 dec

P. MALLARD.
Changement de domicile.

P. Mallard a l'honneur de prévenir le public qu'il a transporté son magasin dans l'ancien local occupé par C. Girard, No. 242, rue Royale, entre les rues Ste. Anne et du Maine.

P. Mallard vient de recevoir par le navire Andelle, du Havre, un assortiment complet de meubles fins, fabriqués d'après ses ordres, dans les meilleurs ateliers de Paris, tels que lits français, lits de repos, armoires, toilettes, lavabos, commodes, tables de nuit, do à ouvrage, do à rallonges, do de jeu, guéridons, fauteuils à la Voltaire, Rèches, ornemens du meilleur goût pour rideaux, glaces françaises, pendules, vases, dessus de table en toile cirée, flambeaux, &c.

P. Mallard fait fabriquer, dans ses ateliers, des meubles de tout genre, pour commande, d'après les dessins les plus nouveaux; il se charge de faire poser tapis, rideaux, draperies &c. de faire déménager et emménager, en garantissant de rendre les meubles dans l'état où il les aura reçus.
30 déc—

CHANGEMENT DE DOMICILE.
Madame CLARET, *accoucheuse,*

REÇUE, en 1834, par la faculté de Paris, a transporté son domicile de l'encoignure Ste. Anne et Bourbon au No. 131, rue Ste. Anne, entre les rues Bourbon et Dauphine.
Références MM. Labatut, MM. Bahier,
Lambert Thomas,
24 dec—30 Dasset, Dupiéris.

FELIX HUSTON & S. S. PRENTISS,
AVOCATS.

MR. HUSTON est venu à la Nlle Orléans—Mr. Prentiss restera momentanément à Vicksburg. En outre des Cours de la Nlle-Orléans et des cours fréquentées par Mr Prentiss, ils recevront des affaires dans les paroisses de Concordia, Madison et Carroll et à la Cour Suprême d'Alexandrie.
Bureau Nelle-Orléans, 8, rue St. Charles.
17 déc—90j.

BILLARDS A VENDRE.

PLUSIEURS beaux billards à des prix très modérés s'ils ne sont pas vendus à l'amiable ils le seront à l'encan, le 3 de janvier 1842, à 11 du matin. S'adresser rue St. Louis face à la Bourse à J. A. BAQUIE.
24 dec—9f.

MME TRIDON, maîtresse sage-femme, reçue de la faculté de médecine de Paris, après y avoir remporté le 1er prix d'accouchement et reçue de nouveau par le jury médical de la Nouvelle-Orléans, a l'honneur de vous prévenir qu'elle vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, encoignure Condé et St. Philippe; pose les pessaires, guérit les affections de la matrice, saigne et vaccine, le tout par un traitement méthodique. Elle sera vivement flattée de la confiance dont les dames voudront bien l'honorer.
23 déc—1 an.

SOIERIES A BON MARCHÉ.

LES soussignés ont l'honneur de prévenir les dames de leur connaissance et le public en général, qu'ils ont un grand assortiment de soieries pour robes, qu'ils vendront à $1 la yarde dans leur magasin, rue Conti, No. 48.
13 déc—90 WIOTTE & SALLÉ.

AVIS AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE.

LE soussigné ayant reçu de Paris un grand assortiment de chapeaux de soie très fins, pour hommes et enfants, les offre à vendre au prix de facture par malles d'une ou deux douzaines. C. DUFOUR,
22 déc 14, Vieille Levée.

CAFE.

A VENDRE—Un café situé à l'encoignure des rues Champs-Elysées et Bons Enfans, vis à vis le Railroad du Milneburg. Le café est bien achalandé. S'il n'est pas vendu à l'amiable avant le 9 janvier, il sera vendu à l'encan. S'adresser à
1 jan—6 JOSE RODRIGUEZ & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. N. RICULFI & Co, ont transporté leur bureau, à la rue Royale No 58, entre Bienville et Douane. 30 d

EAU-DE-VIE ESPAGNOLE—100 barrils à vendre par
17 déc PRATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse

MOUSSE—Quelques balles de mousse, en magasin et à vendre par
20 déc FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

BŒUF nouveau et pâtures, en tierçons, demi barils et quarts de barils, à vendre par
6jan M A ROBITAILLE, 77 Commerce.

VENTES A L'ENCAN.

PAR S. GUINAULT & A. D. DORIOCOURT
Succession de Nicolas Girod.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, en date du 30 décembre 1841,

Il sera vendu le mercredi 20 janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis.

Les propriétés suivantes appartenant à la succession de feu Nicolas Girod. Lesquelles propriétés seront vendues conformément à des plans dressés par Benj. Buisson, arpenteur.

Une Propriété à l'angle des rues de Chartres et St. Louis, divisée en deux lots

1er. Lot, à l'angle des rues St. Louis et Chartres, mesurant 46 pieds 6 pouces, face à la rue St. Louis, et 65 pieds 9 pouces face à la rue de Chartres, ayant une profondeur irrégulière, depuis 42 pieds 8 pouces, jusqu'à 50 pieds, ensemble avec la maison en briques à 2 étages, mansardes, belvedère et dépendances; la cour séparée d'avec le no. 2 par une cloison, le dite maison ayant le water work.

2e. Lot attenant à celui ci-dessus, mesurant 42 pieds 4 pouces face à la rue St. Louis, sur une profondeur irrégulière de 50 pieds 8 pouces, sur une ligne, et 35 pieds 6 pouces, sur l'autre, avec une maison en briques, à étage, avec porte cochère, arrière maison, puits, cuisine et dépendance. La cour est separée d'avec le No. 1 par une cloison.

Propriété à l'angle des rues Royale et St Louis, divisée en trois lots.

Lot No. 1—22 pieds 6 pouces de face à la rue Royale et 127 pieds 10 pouces de profondeur, se réduisant en largeur dans le fond, conformément au plan qui sera exhibé avant la vente, ensemble avec les edifices consistant en une maison en briques à étage, cuisine, chambres de domestiques en briques, porte-cochère, et dependances; le tout loué par bail à M. Peychoud pharmacien.

Le lot No. 2—formant l'angle des rues Royale et Saint-Louis, mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Royale et 97 pieds de face à la rue St Louis; ensemble les bâtisses consistant en une maison en briques à étage, cour, cuisine en briques avec chambres de domestiques.

La cour séparée par une cloison de la portion de cour du No. 2 ci après, ensemble les autres améliorations qui peuvent exister.

Lot. No. 3—mesure 47 pieds 10 pouces face à la rue St. Louis sur une profondeur irrégulière depuis 31 pieds jusqu'à 57 pieds, se réduisant en largeur au fond à 29 pieds 4 pouces; ensemble avec les batisses en briques à étage, grand magasin d'entrepôt et autres dépendances.

Terrain rue Royale, entre Ste. Anne et Dumaine, mesure 40 pieds de face à la rue Royale sur 120 de profondeur sur lequel est une maison à étage en briques, corridor et porte cochère, vaste cour, cuisine à étage et chambres pour domestiques et autres améliorations. Ladite maison précédemment occupée par M. Girod, marchand de meubles. Ladite propriété est sujette à un bail.

Un terrain rue Bienville entre Royale et Bourbon, mesurant 40 pieds de face à la rue Bienville, sur 120 de profondeur, avec la maison à étage, vastes magasins et améliorations qui s'y trouvent.

Feu N. Girod ayant donné à bail ce terrain pour 15 ans qui expireront le 1er février 1846 à M John Merle sous une rente de 600 piastres et à la charge de faire des constructions qui existent, en sorte que l'acquéreur devra entretenir ce bail jusqu'à son expiration dans 3 ans.

Un terrain rue Conti, entre Dauphine et Bourgogne, mesurant 30 pieds français à la rue de Conti, sur 145 pieds de profondeur ensemble avec les batisses qui y existent, et consistant en une maison en briques à étage, corridor, cuisine à étage, chambre, corridor, remise, ecurie, vaste cour pavée en pierres plates, chambres de domestiques, cuisines à étages et autres améliorations qui y existent. Sur cette maison reposent 195 actions de la Banque des Citoyens qui seront comprises dans la vente.

Propriété à l'angle des rues Moreau et Champs Elysées divisée en 8 lots.

Lot No. 1, formant l'encoignure des rues Moreau et Champs Elysées, mesurant 127 pieds 10 pouces de face à la rue Moreau sur 58 pieds 11 pouces face à la rue de Champs Elysées entre lignes parallèles, mesure française, avec divers édifices en briques, consistant en une maison à étage, cuisine et autres dependances.

Lot No. 2, terrain non bati anciennement, le jardin de la maison lot No. 1, mesurant 63 pieds 11 pouces plus ou moins sur la rue des Champs Elisées avec une profondeur de 127 pieds entre lignes parallèles, mesure française.

Lot No. 3, terrain joignant le précédent, mesure 58 pieds 2 pouces de face à la rue des Champs Elysées, No. 149 pieds 6 pouces et 1/4 de profondeur entre lignes parallèles. Sur partie de ce terrain est bâti un vaste magasin en briques mesure française.

Une propriété comprise entre les rues Champs Elysées Craps et Marigny.

Lot No. 1, divisé en dix lots, mesure 31 pieds et demi sur la rue des Champs Elysées et 120 pieds sur la rue du Craps.

Lot No. 2, mesure 31 pieds onze pouces et demi sur la rue des Champs Elysées sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles.

Lot No. 3 mesure 31 pieds 11 pouces et demi face à la rue des Champs Elysées sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot No. 4, mesure 31 pieds 11 pouces et demi face à la rue des Champs Elysees sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Lot No. 5 mesure sur la rue du Craps 36 pieds sur 127 pieds 10 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Lot No 6 mesure sur la rue du Craps 36 pieds sur 127 pieds 10 pouces de profondeur.

Lot No. 7 mesure sur la rue du Craps 133 pieds et sur la rue Marigny 31 pieds 11 pouces et demi.

Lot No. 8 mesure 31 pieds 11 pouces et demi sur la rue Marigny profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

Lot No. 9 mesure 31 pieds 11 pouces et demi sur la rue Marigny, profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

Lot No. 10 mesure 31 pieds 11 pouces et demi sur la rue Marigny, profondeur 120 pieds entre lignes parallèles.

AUSSI:

Quatre actions de la banque de Cité de la Nouvelle Orléans.

Quatre actions de la banque de l'Etat de la Louisiane.

Deux actions de la Compagnie d'Assurances d'Orléans.

Conditions—Pour les actions, comptant; et pour les propriétés, un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires et portant intérêt éventuel de 10 pour cent, en cas de non paiement.

31 déc—24,29,5,7,20 déc. 6,8,12,15,20,22,27,29 jan.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Bernard—Cour des Preuves—Succession, Antoine Bienvenu père.—En vertu d'un ordre de la Cour des Preuves de cette paroisse, il sera vendu par le soussigné, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, à la Nouvelle-Orléans, Samedi le 15 janvier 1842 à midi, les propriétés, esclaves, actions de Banque &c., appartenant à la succession de feu Antoine Bienvenu père, ci-après désignés. 1o. Une habitation située dans cette paroisse à environ cinq milles au dessous de la Nlle Orléans, mesurant un arpent de face au fleuve Mississippi, avec la profondeur qu'elle a conformément à un plan levé par M Bourgerol, arpenteur, qui sera exposé à la Bourse de la Cité. 2o. Une maison et terrain, situés au faubourg Marigny, rue de l'Esplanade, entre les rues Craps et Amour, mesurant trente pieds de face sur cent pieds de profondeur. 3o. Une maison et terrain, situés au faubourg Montreuil, faisant l'encoignure des rues Grands-Hommes et Désirée, mesurant soixante pieds de face à la rue Désirée et cent vingt pieds de face à la rue des Grands Hommes. 4o. Une maison et terrain situés au faubourg Montreuil dans la rue Elmire, entre les rues Casa-Calvo et Grands Hommes, mesurant soixante pieds de face à la rue Elmire, sur cent vingt pieds de profondeur.

ESCLAVES

Cuchen, nègre âgé de 45 ans, Horace de 27 ans, Pierre de 26 ans, Jean-Baptiste de 35 ans, Gilbert de 30 ans, Simon de 40 ans, Bagot de 35 ans, Raymond de 40 ans, Morris de 23 ans, Noel de 21 ans, Phil de 35 ans, Siphax de 35 ans Josiah de 34 ans, Valentin de 40 ans, Hyacinthe 35 ans Frank 35 ans, Joe 24 ans, Louis 40 ans, Bill 35 ans, The Brick de 30 ans, Gros Mack 33 ans, James Diggs 34 ans, Petit Mack 26 ans, William 30 ans, Jacques 26 ans, Bob 45 ans, James Boot 40 ans, Dick 40 ans, Antoine 35 ans Beason 30 ans, Randall 29 ans, Sam Dixon 28 ans, Harwood 28 ans, Gros James 30 ans Petit John 30 ans, Auguste 13 ans, Nelson 25 ans, Antoine Creole 60 ans, Marie 60 ans, Joseph Congo 60 ans, George Kentucky 45 ans Amadis 10 ans, Watkins 65 ans, Petit Norbert 17 ans, Octave 14 ans, Alphonse 13 ans, Honoré 10 ans, Hyacinthe 18 ans, Hyacinthe 12 ans, Fanny 14 ans, Louis 12 ans, Dick Haydel 35 ans, Pleasant 45 ans, George, mulatre 30 ans, Martha négresse 32 ans avec son enfant Mouchette, Petite Victoire 26 ans, Marie Pierre 35 ans, Marie 40 ans, Celeste 16 ans, avec ses deux enfans Marie et Frank, Fanny 35 ans, avec ses deux enfans Térence et Jules, Mimi 26 ans, avec son enfant Marie, et Rosalie, Adélaïde Congo 60 ans, Grande Victoire 50 ans, Marianne 40 ans Betti 30 ans avec son enfant Marie 17 mois, Angélique 30 ans, Rose 30 ans, Marie 40 ans avec ses deux enfans Grande Marie 40 ans, Adélaide 40 ans avec ses quatre enfans, Babet, Basile et Henriette, Virginie 14 ans Narcisse mulâtre 18 ans, Victoire 78 ans, Pognon 70 ans Catiche 70 ans, Jeanne 30 ans.

Quatre cent quatre vingt dix actions de la Banque de Citoyens de la Louisiane.

Quatorze actions de la Banque de l'Etat de la Louisiane.

Le steamboat Shark.

Conditions de la vente: les lots de terre, un dixième comptant et la balance à un, deux, trois et quatre ans de crédit, les maisons et terrains situés dans la ville de la Nouvelle-Orléans, un dixième comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit, les esclaves un dixième comptant la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à la satisfaction des héritiers et en coupons a leur convenance et hypothéqués jusqu'à parfait paiement, et payable à la Banque des Citoyens à la Nouvelle-Orléans. Les Actions de Banque et le steamboat, comptant.

Les actes de vente seront passés devant Octave de Armas, notaire public à la Nouvelle-Orléans, aux frais des acquéreurs.

Paroisse de St. Bernard, le 14 décembre 1841.
OCTAVE S. ROUSSEAU,
16 déc—4 f au 20j Juge.

INSTITUTION DE JEUNES DEMOISELLES,
Fondée et dirigée par Mme. DELARUELLE,
DE PARIS.

A Hartsville près la Nouvelle-Orléans, très incessamment transportée à Greenville, au Stoping Place du Rail Road de Carrollton.

CETTE institution n'ayant encore que dix-huit mois d'existence a, par les progrès rapides des nombreux élèves, merité la confiance dont elle jouit, et la directrice aidée de son mari le docteur Delaruelle, secondée des meilleurs maîtres, s'efforcera toujours de mériter la bonne réputation accordée à son établissement.

Les differentes branches de l'éducation consistent dans les études suivantes:
Langue anglaise, Langue française,
Dictée " Dictée "
Analyse " Analyse,
Composition " Composition "

Histoire romaine, grecque, des Etats-Unis, de France, mythologie, géographie, musique, arithmétique, élémens de botanique et d'histoire naturelle. peinture, dessin, fleurs artificielles, travaux à l'aiguille, lectures à haute voix.

Me. Delaruelle va très incessamment adjoindre aux professeurs qui enseignent dans l'établissement un second maître de musique, et installée définitivement dans sa nouvelle propriété, à Greenville, un ecclésiastique viendra deux fois par semaine continuer l'instruction religieuse afin de préparer les enfans catholiques à leur première communion. 11 dec—1an

LEÇONS EN VILLE.

M. THEVEAU, reçu bachelier, connaissant parfaitement le Français, l'Espagnol, le Grec, le Latin, la géographie, les mathématiques, donne des leçons en ville. Les parents qui l'honoreront de leur confiance, pourront être assurés qu'ils feront tous ses efforts pour donner à leurs enfants une instruction solide et morale.

Sa demeure est rue Ste. Anne No. 44.
Références—Monseig. l'Evêque de la N. Orléans.
M. P. Soulé, avocat.
29 d—7 M. Beugnot, docteur en médecine

AU VRAI DANDY PARISIEN.
Rue Royale entre Conti et St-Louis, No. 106.

MESSIEURS GARNIER frères, préviennent le public et leurs amis, qu'ils viennent de recevoir par l'Alexandre Toussaint, un nouvel assortiment d'habillements confectionnés et une infinité d'autres objets du plus nouveau goût tels que cravattes, gants, écharpes satin, fantaisie première qualité à $5, les mêmes qu'on paye partout $8 et $10. Ils ont également un superbe assortiment de montres en or d'un nouveau genre qu'on ne trouvera que chez eux. Ne voulant pas continuer ce genre de commerce et a raison de leur départ avancée ils offrent les objets ci-dessus à un prix qu'aucun faire de nouveaux affaires.

Ils ont également en magasin une centaine de paniers de champagne première qualité, en bouteilles et demi bouteilles, qu'ils vendront à des prix modérés et au comptant très avantageuses.

Ils attendent par le navire Superbe, un envoi de cent fusils venant des meilleurs fabriques de St-Etienne, qu'ils vendront depuis $10 jusqu'à $150, et seront tous avec garantie. 4 jan—6

HABILLEMENTS POUR NEGRES.

LES habitants et autres sont invités à venir examiner notre stock qui se compose en partie de satinet creux bleu, linsey &c. que nous offrons à vendre à bon marché pour du comptant.
MEAKINGS & KETCHAM.
28 oct No. 1, rue Bienville enc. Vieille-Levée.

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.

PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bonds d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts et d'Actions, Checks, Sceaux, &c., gravés avec promptitude, dans le même genre qu'ils les faisaient dans leur atelier à New York, et aux prix accoutumés.

Ils ont constamment en main, du papier de billets de banque, qualité supérieure.

Leur atelier est à l'encoignure des rues Royale et de Conti. 8 jan

A VENDRE—S'adresser à bord du navire français Alexandre Toussaint, venant du Havre:
Une belle vache,
200 boisseaux pommes de terre. à la convenance des familles. BLANCHARD, EIMER & Co.
20 déc—10 24, Bienville

FARINE—1400 barils en débarquement et à vendre par
20 d LAYET & AMALUNG, 111, Tchoupitoulas.

TRAITES sur New York à vendre par
16dec VAN VICK & Co. 11 Bank Place.

SUCRE sur habitation au dessus de la ville, à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.
20 déc

CUIR—60 rouleaux cuir à harnais et semelle, en magasin et à vendre par
20 déc FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

HUILE—400 paniers huile d'olive en magasin et à vendre par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.
20 déc

COTONNADE—Un joli assortiment de cotonnade de toutes couleurs en magasin et à vendre par
FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT ET DE FERIET

IL sera vendu aujourd'hui, à 11 heures P M au débarcadère du Picayune, en débarquement de la goëlette des E.U. J. F. Hunt, par ordre du major Clarke, pour le compte des Etats Unis:
33 1/2 barils farine avariée.
Conditions comptant en espèces 6 j

ESCLAVES.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, aujourd'hui jeudi, à l'Arcade de Bank:
Plusieurs jeunes nègres de valeur, se composant de nègres de champs, domestiques de maison.
Plus d'informations à la vente. 6 janv

PAR J. B. BLACHE

IL sera vendu aujourd'hui 6 du courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, vis-à-vis de l'hotel de la Monnaie,
70 pipes à eau, 9 barils boeuf, 1 demi baril porc, 8 sacs de biscuit, 5 demi barils pois, 5 barils farine, 1 demi baril d'orge, 1 demi baril pois, 2 barils patates, 2 bouilloires et ustensiles de cuisine, 1 barillet de beurre, 1 caisse de médicaments et 1 lot de planches.
Conditions—comptant 6 jan

PAR H J DOMINGON

IL sera vendu le vendredi 7 du courant, à 4 heures après midi, rue Toulouse, No. 177, entre les rues Bourgogne et Remparts,
Le contenu d'une forge consistant en
2 soufflets,
3 enclumes,
2 étaux,
Charrettes, &c. &c.
Conditions:—Comptant. 6 jan.

Vins de Choix.
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan, Vendredi 7 du courant, au marché d'encan de la rue du Camp, vis à vis la rue Natchez:
La balance d'une facture de vins vieux supérieurs, se composant de Madère, Sherry, Hock, Champagne, vin de Bourgogne, très supérieur, et autres en barriques et en caisses. Ces vins sont d'excellente qualité et seront vendus à des conditions avantageuses.

Aussi: aux même lieu et heures, il sera vendu une balance d'eau de vie française, whiskey Irlandais à la douane et ayant droit au drawback. 6 jan

PAR S. GUINAULT.

IL sera vendu jeudi 6 janvier 1842, à midi précis, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:

Une habitation située dans la paroisse de Jefferson, rive droite du fleuve à 4 milles de la Nouvelle Orleans, mesurant trois arpents 1/2 de face sur 40 arpents de profondeur, bornée d'un côté par l'habitation de M. P Trouard et de l'autre par celle de Mme veuve Verlon Degruy, ensemble une maison de maitre, 5 cabanes à nègres avec cheminées doubles, magasin, cuisine, poulailler pigeonnier, &c.

L'habitation offre une superficie de 140 arpents dont soixante dix sont fossoyés, cultivés en jardin et en arbres fruitiers, tels que figuiers, pruniers, pêchers
Conditions—1/10 comptant et la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Six des esclaves de l'habitation ci dessus décrite pourront être vendus à l'acquéreur à des conditions raisonnables dans le cas où il en aurait besoin. 28 d—9

Farine! Farine! Farine!
PAR HEWLETT & CENAS
Vente de bonne farine.

IL sera vendu jeudi matin 6 du courant, à onze heures, sur la Levée, vis-à-vis la rue Jolie,
600 barils belle farine en bon ordre, vendue pour le compte de qui il appartiendra.
Conditions, comptant. 6 jan.

PAR S GUINAULT

IL sera vendu jeudi, 6 de janvier 1842, à dix heures précises du matin, à son bureau, passage de la Bourse, pour clore un compte,
Une armoire en acajou, 2 paires tables à cartes, un tableau à horloge, une paire vases etc. etc.
Conditions: comptant 5 jan

PAR H. J. DOMINGON.

VENDREDI prochain 7 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu au coin des rues Toulouse et Bourgogne,
Un fond de café, bien assorti et une quantité de vin.
Conditions: Comptant. 5 jan

PAR ANTHONY FERNANDEZ
Cargaison du Noble, venant de Marseille.

IL sera vendu vendredi prochain, à 4 heures précises de l'après-midi, en face du marché aux légumes, la cargaison du navire Noble venant de Marseille consistant en
20 barriques vin rouge (Bergasse)
100 do do (Bandol),
133 barils Madère.
100 caisses vin Muscat.
20 barils eau de vie blanche ayant droit au drawback
6 1/2 pipes do back.
50 caisses absinthe.
10 do liqueurs assorties
10 do savon de Marseille.
30 balles amandes en coques,
30 jarres do cassées.
170 paniers huile.
450 caisses salaisons
30 do thon mariné, olives farcies et anchois à l'huile.
30 barils graines
35 caisses vermicelle jaune.
24 do do blanc.
24 do macaroni.
450 milliers bouchons fins
10 estagnons eau de fleur d'oranger.
2 jarres anchoises.
4 caisses pruneaux.
Conditions: Au dessous de $300 comptant de $300 à $500 60 jours; de $500, à $500, 90 jours, de $500 à $1000, 4 mois, et au-dessus de $1000, 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des vendeurs. 5 jan—4

PAR ANTHONY FERNANDEZ

VENDREDI prochain, 7 du courant, à midi, à la Bourse de la Cité, St. Louis, il sera vendu une propriété située rue Fleuchaux, près l'Esplanade, mesurant en façade 30 pieds 7 pouces de face, sur 120 pieds de profondeur, avec les bâtisses dans le fond. Le terrain est divisé en deux par un entourage en cypres neufs. Lous le bail du susdit couru:

Conditions.—$400 comptant, $400 payables le 18 avril prochain, et la balance à un an de crédit en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.
L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, en l'étude de C. Pollock, notaire public. 5 jan—3.

PAR S GUINAULT

IL sera vendu vendredi 7 Janvier 1842 à 4 heures précises de l'après-midi, à l'encoignure des rues d'Orléans et Bourbon, No 273,
Un fonds de cabaret bien assorti et bien achalandé.
Conditions:—Comptant 5 jan

Vente par colis.
PAR VINCENT & DE FERIET.

IL sera vendu jeudi prochain 6 du courant, à 10 heures, à leur magasin d'encan, une grand quantité de marchandises sèches convenables pour la saison, telles que: indiennes, flanelles, bas, foulards de soie et de coton, draps, satinet, schalls, écharpes, couvertures, cotonnade, toile blanche et écrue, &c. &c. &c.
Conditions à la vente. 4 jan

MEUBLES
PAR J. A. BEARD & Co.

IL sera vendu à l'encan jeudi, 6 du courant, à 10 heures de la matinée, à la maison encoignure des rues Gravier et Tchoupitoulas,
Les meubles d'une maison de pension consistant en bois de lit, tables, chaises &c.
Conditions. comptant. 4 jan

PAR J. B. BLACHE.

IL sera vendu jeudi, 6 du courant, à 11 heures du matin, au no. 147, rue Carondelet, entre les rues Poydras et Hevia:
Une quantité de meubles, consistant en bois de lit, sofa, sideboard, bureaux, chaises, tables, tapis, batterie de cuisine &c.
Conditions, à la vente. 4 jan

PAR J. B. BLACHE.
Samuel Hermann et autres contre leurs créanciers

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, en date du 9 de décembre 1841, et sous la direction de Mr Joachim Kohn, syndic, il sera vendu, à la Bourse St-Louis, le jeudi vingt janvier, à midi, tous les droits, titres et intérêts des créanciers ci-dessus dans et sur les propriétés suivantes, à savoir, ci-après désignés, savoir:

Riley, nègre âgé d'environ 30 ans
Dick, do 24 ans
Cook, do 26 ans
Oliver, do 25 ans
Pierre, do 21 ans
Jacques, do 28 ans
Marie, négresse âgée d'environ 30 ans
Marie Anne, do 35 de
Sarah, do 40 do
Adolphe, nègre âgé d'environ 30 ans
Sam, do 40 do
Ayme, do 25 do
Sylvie, négresse âgée d'environ 36 ans.

Le syndic n'étant responsable ni des vices de corps, ni des vices de caractère des dits esclaves.—Conditions 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre avec les améliorations qui sont dessus, situé rue Poydras, faubourg Ste-Marie, à environ 90 pieds de l'encoignure des rues Poydras et Tchoupitoulas, ayant, mesure américaine 20 pieds, 7 pouces et 5 lignes de face à la rue Poydras, 20 pieds 2 pouces de large sur la ligne du fonds, 90 pieds, 7 pouces de profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue des Magasins et 91 pieds, 2 pouces et 3 lignes sur celle la plus rapprochée de la rue Tchoupitoulas, ensemble le magasin en briques à deux étages au-dessus du rez de chaussée, portant le No 22, et étant le troisième après l'encoignure ci-dessus mentionnée.

Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre désigné par le No 5 sur un plan dressé par Hugh Grant, assistant arpenteur de la seconde municipalité, en date du 11 février 1841 et déposé en l'étude de Felix Grima, ayant 30 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet, 18 pieds 3 pouces de face à un passage commun à d'autres lots, et 100 pieds 5 pouces et 5 lignes de profondeur.
Conditions: $1666 66 2/3, avec intérêt à raison de 10 pour cent l'an, du 11 décembre 1841, payables comptant et le reste à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre désigné par le No 4, au plan ci dessus mentionné, ayant 30 pieds, 2 pouces de face à la rue Carondelet, 18 pieds 3 pouces de face à un passage commun à d'autres lots, sur 100 pieds 5 pouces de profondeur.—Conditions: $1666 66 2/3, avec intérêt à raison de 10 pour cent l'an, du 11 decembre 1841, payables comptant et le reste à 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

La moitié indivise d'un certain lot de terre, ensemble les améliorations qui sont dessus, droits, privilèges, servitudes &c, situé à Carrollton, paroisse Jefferson, ayant mesure américaine, 90 pieds de face sur la rue du Levée, entre les rues Madison et Jefferson, et 60 pieds de face au Mississipi avec toute la profondeur à partir de la rue de la Levée jusqu'au fleuve, avec le droit de batture en face de ce dit lot courant parallèlement avec la ligne supérieure de la rue Madison et en étant éloignée de 150 pieds, aussi ensemble tous les droits de batture en face de la rue de la Levée et tous les droits à son augmentation avec la réserve de laisser ouvrir la rue de la Levée en face du dit lot de terre, le tout ayant été acquis des héritiers de Madame Lévy appartenant à la compagnie d'assurance de l'Aigle, en faveur de F. W. Schmidt, le 16 novembre 1836, dans lequel acte il a été stipulé que l'acquéreur, lorsqu'il en sera requis par la compagnie ou ses agens, devra dépenser la moitié des frais de construction d'un quai à-peu-près au centre du dit lot, de manière à ouvrir une communication entre les rues Madison et Jefferson. Pour autres renseignements, voir le dit acte.
Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre situé en cette ville, rue St-Louis, entre les rues Bourbon et Dauphine, ayant 30 pieds de face à la rue St-Louis, sur 150 pieds de profondeur, avec les édifices et améliorations qui sont dessus; ledit lot a été acheté par Sam. Hermann, de G. W. Morgan, par acte pardevant M. Felix de Armas, notaire, le 10 mai 1833—Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre situé en cette ville, désigné par le No 46, ayant 27 pieds, plus ou moins de face à la rue Conti entre les rues Bourbon et Dauphine, sur 130 pieds de profondeur, acquis par Sam. Hermann, de Julie Charles Boize, négresse libre, par acte au rapport de L. T. Caire, notaire, en date du 11 juin 1837.—Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un demi lot touchant au précédent, ayant 30 pieds, 6 pouces de face à la rue Conti, sur 150 pieds de profondeur, mesure française, acheté par Sam Hermann de S. G. Boudirue, f. e. l. par acte au rapport de Theod. Seghers, notaire, en date du 27 avril 1831. Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot de terre situé rue Dauphine, entre les rues St. Louis et Conti, ayant 44 pieds de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds de profondeur, mesure américaine, acheté par Sam. Hermann, de Larrieu et Goule, par acte au rapport de F de Armas notaire, en date du 9 mars 1839. Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

Un lot attenant au precédent, ayant 15 pieds 8 pouces de face à la rue Dauphine, sur 127 pieds de profondeur, mesure américaine, acquis de Hugh Bell, par acte au rapport de Felix Grima, notaire, en date du 18 novembre 1834.—Conditions: 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois de crédit.

La moitié indivise d'un lot de terre avec les améliorations qui sont dessus, droits privilèges servitudes et appartenant, situé au faubourg Ste-Marie, à côté de cette ville, dans l'ilet compris entre les rues Girod, Camp, Poydras et St. Charles, désigné par le No 17 sur un plan dressé par L. Bringier arpenteur general, le 19 février 1836 et déposé en l'étude de Mr. H. S. Cenas notaire, le dit lot ayant, mesure américaine 30 pieds de face à la rue Girod, sur 120 pieds 3 pouces de profondeur entre lignes parallèles, plus un espace en dehors du dit lot, dans ce profondeur, un espace de 14 pieds de pouces sur 10 pieds, à cet assurer comme l'indique le plan, pour former partie d'un passage sur la ligne du fond et servir à l'usage du dit lot et de celui qui le touche
Conditions: $666 avec intérêt à raison de 5 pour cent l'an, du 12 mai 1841, payables comptant et la balance à un crédit de 6, 12, 18, 24, 30 et 36 mois.

N. B. Tous les billets provenant de la vente des propriétés ci-dessus décrites devront être endossés à l'entière satisfaction du syndic, garantis par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement et porteront intérêt à raison de 10 pour cent l'an, à dater de leur échéance jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Félix Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs.
16 déc.—16 et 30 d. 6 et 13 j.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

J. A. BEARD & Cie, Encanteurs, informent respectueusement leurs amis et le public en général qu'ils ont transporté leur Magasin d'Encan et leur Comptoir, dans le spacieux bâtiment appelé Marché d'Encan de la rue du Camp, récemment occupé par la Salle du Théâtre américain, rue du Camp vis à vis la rue Natchez. Ils seront toujours heureux de continuer à recevoir le patronage dont on les a honorés jusqu'à ce jour. 5 jan—1